



Dossier du BHI N° CBC-1

LETTRE CIRCULAIRE 9/2008  
24 janvier 2008

## REGLEMENTS HYDROGRAPHIQUES NATIONAUX

- Références :
- a) LC du BHI N° 41/2007 du 26 avril 2007.
  - b) LC du BHI N° 101/2007 du 9 novembre 2007.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 La nouvelle publication M-16 de l'OHI « National Hydrographic Regulations » (*en français* : Règlements hydrographiques nationaux) peut désormais être téléchargée sur le site Web de l'OHI (Page d'accueil - NEWS) sur laquelle elle a été postée, aux fins de recueillir les commentaires des Etats membres.

2 Comme vous en avez déjà été informés, la M-16 collationnera des exemplaires de règlements nationaux qui pourront servir de référence dans le cadre de la création d'un Service hydrographique national et/ou d'un Comité hydrographique national.

3 La version originale des textes non rédigés en langue anglaise a été conservée afin d'éviter toute source de confusion, dans le cadre d'une traduction faite en « interne ».

4 Le BHI remercie les pays qui ont apporté leur coopération en envoyant des documents se rapportant à l'établissement de leurs SH et encourage d'autres Etats membres à faire de la sorte, afin d'améliorer le contenu de cette publication.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "H. Gorziglia", written in a cursive style.

Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA  
Directeur